

NOTE DE SERVICE

N° 10-052-V3 du 9 décembre 2010

NOR : BCR Z 10 00052 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2010

APPEL SPÉCIFIQUE À CANDIDATURES DE CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT
À L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - FILIÈRE GESTION PUBLIQUE

ANALYSE

Date d'application : 09/12/2010

MOTS-CLÉS

APPEL DE CANDIDATURE ; PERSONNEL ENSEIGNANT ; ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	CCCE	TGCST	RF	T	CSOM	COM		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*École nationale des Finances publiques
Direction du pilotage et des ressources*

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Présentation générale	4
ANNEXE N° 2 : Recrutement spécifique de candidats FGP dans un établissement de la FF	8

Le recrutement et la formation des enseignants de l'École nationale des finances publiques (ENFiP) s'inscrivent désormais dans le contexte de la préparation des scolarités unifiées qui vont nécessiter la définition de nouveaux parcours et l'élaboration de nouveaux modules de formation.

Ainsi, l'année 2011 se caractérisera-t-elle par le maintien des modalités de recrutement et de formation en vigueur au sein de chaque filière pour préparer la constitution des futures équipes pédagogiques, auquel s'ajouteront des recrutements spécifiques destinés à permettre à des enseignants d'une filière d'exercer dans des établissements de l'autre filière.

La présente note constitue un appel spécifique à candidatures de cadres de catégorie A de la filière gestion publique pour exercer comme chargés d'enseignement dans un des établissements suivants de la filière fiscale : Clermont-Ferrand, Nevers ou Toulouse. Les fiches de poste correspondantes sont mises en ligne sur ULYSSE.

Les candidatures sont à adresser au directeur de l'ENFiP pour *le vendredi 14 janvier 2011 au plus tard*.

Les candidats sont recrutés selon la procédure en vigueur dans leur filière d'origine. Ils seront reçus pour un entretien de sélection par le responsable d'établissement ainsi que par le directeur de la formation initiale ou le directeur de la formation continue. Sauf s'ils sont déjà enseignants, ils seront appelés à participer au stage pédagogique avec leurs collègues de la filière fiscale présélectionnés par ailleurs.

Les enseignants déjà en poste qui souhaiteraient changer d'établissement pour rejoindre un établissement de l'autre filière sont invités à formuler une demande au directeur de l'ENFiP, sous couvert de leur chef d'établissement.

Les compétences et les aptitudes requises, les missions et leurs conditions d'exercice, la procédure et le parcours de formation ainsi que les modalités de dépôt des candidatures sont détaillés dans les annexes ci-jointes.

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

BERNARD HOUTEER

ANNEXE N° 1 : Présentation générale

1 Missions

Les chargés d'enseignement (inspecteurs, RP¹) participent à la formation initiale ou à la formation en cours de carrière des agents de toutes catégories. Ils prennent une part active à la préparation et à la mise en place des nouvelles formations unifiées. Ils exercent les missions suivantes.

1.1. Missions d'enseignement

- animation de cours ;
- conception de modules pédagogiques et rédaction ou mise à jour de la documentation pédagogique ;
- élaboration et révision de sujets de contrôle des connaissances ainsi que correction de copies de contrôles des connaissances.

1.2. Missions associées

- élaboration et révision de sujets de concours ;
- correction de copies de concours ;
- ainsi que le cas échéant des missions de coopération internationale.

1.3. Autres missions

Les RP peuvent, en outre, exercer le cas échéant des missions d'encadrement et de pilotage d'une équipe, ou la réalisation d'enquêtes de contrôle interne.

2. Emplois

L'appel à candidatures et les fiches de poste visent à pourvoir les postes suivants dans les établissements nationaux de formation :

Grade	Établissement (recrutement spécifique)
Receveur-percepteur	<i>Clermont-Ferrand</i> <i>Toulouse</i> <i>Nevers</i>
Inspecteur	<i>Clermont-Ferrand</i> <i>Toulouse</i> <i>Nevers</i>

¹ Le grade des personnes susceptibles d'être recrutées cette année par établissement figure dans le § 2-Emplois

ANNEXE N° 1 (suite)

3. Compétences et aptitudes

Pour les missions d'enseignement, les compétences et aptitudes requises sont les suivantes.

Compétences et aptitudes	Précisions selon les localisations	
	Toulouse	Qualification d'analyste ou de PSE pour les postes d'inspecteur ; compétences en architecture n-tier, en développement d'application WEB (HTML, PHP) ou en système LINUX appréciées
	Clermont-Ferrand	Missions transverses, gestion publique État, gestion publique secteur public local.
	Nevers	Missions transverses, gestion publique État, gestion publique secteur public local.
Pédagogie		
Analyse et synthèse		
Qualités rédactionnelles		
Sens de la communication : aptitude à exposer oralement avec assurance et précision		
Maîtrise des outils bureautiques		
Sens du travail en équipe		
Capacité d'initiative		
Capacité d'adaptation		
Capacité de travail		
Disponibilité		
Sens de l'organisation et de la méthode		

Une expérience de formateur local serait appréciée, mais elle n'est pas le critère premier de sélection.

ANNEXE N° 1 (suite)

Pour les autres missions des RP, les compétences et aptitudes suivantes sont aussi requises :

- Aptitude à animer une équipe
- Capacité à conduire le changement
- Capacité à présenter des diagnostics précis et rigoureux et à formuler des propositions.

4. Procédure et parcours de formation

date	étape
décembre 2010	appel à candidatures et diffusion des fiches de poste
14 janvier 2011	clôture du dépôt des candidatures
2 février 2011	entretiens de motivation (FGP)
du 14 février au 2 mars 2011	1 ^{ère} partie du stage pédagogique au CFP de Nevers
du 4 mars au 8 avril 2011	2 ^{ème} partie du stage pédagogique : - pour les candidats faisant l'objet d'un recrutement spécifique : cette partie du stage, s'effectue soit en un même lieu (cas de Toulouse pour l'informatique), soit sur deux sites (cas de Clermont-Ferrand et Nevers) comme suit : * une première partie dans l'établissement d'affectation ; * une deuxième partie dans l'établissement de Noisiel permettant aux candidats d'intervenir devant un public de stagiaires de la filière gestion publique.
1 ^{er} juin 2011	prise de fonctions

5. Conditions d'exercice des fonctions

- Déplacements

Dans le cadre de leurs attributions, les chargés d'enseignement peuvent être amenés à effectuer des missions ponctuelles, selon le cas, dans les différents établissements de l'ENFiP, dans les CIF et les ACIF, les services centraux ou déconcentrés de la DGFIP.

Les chargés d'enseignement du Centre de formation professionnelle peuvent être conduits à des déplacements plus fréquents entre les sites de Nevers, Noisy-le-Grand et Noisiel.

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

- **Ressourcement**

Afin que leur pratique reste en phase avec l'évolution des métiers dans les services, les chargés d'enseignement seront tenus à des actions de ressourcement dans les structures opérationnelles. Des durées minimales sont prévues (entre 3 et 5 jours selon les cas), mais elles peuvent être adaptées en fonction du contexte (évolution législative, nouvel outil, etc...).

- **Extension de compétences**

Pour permettre l'adéquation de l'offre de formation aux besoins, des extensions de compétence, soit dans la filière d'origine, soit dans l'autre filière, pourront être proposées.

- **Règles de vie**

Il est précisé que ce sont les règles de vie de l'établissement d'accueil qui s'appliquent à chacun.

6. Dispositif d'information

Les personnes intéressées pourront obtenir des informations complémentaires en s'adressant aux établissements ou au siège. La liste des personnes à joindre figure ci-après.

dans les établissements de formation	Clermont-Ferrand (formation initiale)	Pierre DURILLON	04.73.34.48.20
	Toulouse (formation initiale et continue)	Frédéric PARRE	05.61.15.85.16
	Nevers/Noisy-le-Grand (formation continue)	Ludovic GARIN	03.86.71.54.03
	Noisiel (formation initiale)	Thierry CHASSAT	01 69 67 77 56
au siège	Direction du pilotage et des ressources (aspects RH)	Claude GUYOMAR	01 57 33 89 30
	Direction de la formation initiale (questions générales relatives aux recrutements dans les établissements)	Thierry CHASSAT	01 69 67 77 56
	Direction de la formation continue (questions relatives à des recrutements dans des établissements de formation continue)	Anne FERRAND	01 57 33 87 75

ANNEXE N° 2 : Recrutement spécifique de candidats FGP dans un établissement de la FF

1) Conditions

Elles figurent en annexe 1, paragraphe 3 consacré aux compétences et aptitudes.

2) Modalités

Les fiches de poste sont publiées sur ULYSSE ; elles indiquent les contacts et le mode opératoire pour candidater.

Les candidatures seront transmises, via la BALF de leur direction ou bureau (pour la DG), **au plus tard pour le 14 janvier 2011, sur la BALF de l'ENFIP (enfip@dgfip.finances.gouv.fr) avec une copie sur la BALF du bureau RH-2C – FORMATION (bureau.rh-2c-formation@dgfip.finances.gouv.fr)**

3) Sélection

Un entretien destiné à mieux cerner le profil du candidat, ses aptitudes et sa motivation sera organisé avec le chef d'établissement, en présence d'un directeur représentant le siège, selon le cas, de la direction de la formation initiale ou de la direction de la formation continue.

En cas de pluralité de candidatures, les candidats non retenus seront prévenus dans les plus brefs délais.

4) Stage

Les candidats suivent en première partie, le stage pédagogique organisé à Nevers, puis en deuxième partie, un parcours comme indiqué ci-dessous :

- pour le recrutement spécifique à Clermont-Ferrand et à Nevers :

6 semaines de mise en situation d'exercice du métier	Du 04/03 au 25/03/2011	dans l'établissement d'affectation	Matières générales, communes aux deux filières.
	A l'issue de cette phase, les candidats rejoignent l'établissement dans lequel ils seront auditionnés. Ils bénéficient d'un délai de route.		
	Du 28/03 au 08/04/2011	Noisiel, où ils seront auditionnés	Matières de la gestion publique.

- pour le recrutement spécifique à Toulouse (informatique) : les 6 semaines à Toulouse.

5) Prise de fonctions

La prise de fonctions intervient à compter du 1^{er} juin 2011.

ISSN : 0984 9114